



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique familiale

Question écrite n° 5

Texte de la question

M. Thierry Mariani demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité quelles suites le Gouvernement entend réserver aux attentes des associations familiales concernant la non-imposition des allocations familiales, une meilleure conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle et l'ouverture de négociations complémentaires en vue de l'amélioration des aides au logement.

Texte de la réponse

Les problèmes évoqués seront étudiés dans le cadre du réexamen global de la politique familiale que le Gouvernement a engagé. Mme Dominique Gillot, parlementaire en mission, a engagé une concertation avec l'ensemble des acteurs de la politique familiale et notamment les associations familiales afin d'examiner les évolutions souhaitables de la politique d'aide aux familles. Pour ce travail de concertation, Mme Gillot s'appuie sur les travaux conduits notamment par Mme Michèle André, qui a été chargée d'examiner les problèmes quotidiens des familles et l'efficacité des politiques qui visent à leur apporter un appui, et M. Claude Thelot, chargé d'analyser l'ensemble des aides financières apportées aux familles. Mme Gillot fera des propositions au Gouvernement à partir des résultats de ces réflexions et des consultations qu'elle aura menées. Une conférence de la famille se tiendra le 12 juin prochain et réunira, autour du Premier ministre et de la ministre de l'emploi et de la solidarité, l'ensemble des acteurs de la politique familiale.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 1997, page 2159

Réponse publiée le : 15 juin 1998, page 3279